

RÈGLEMENT DE COURSE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA COLLECTI'RUN

La Collecti'Run est une véritable course à visée solidaire disputée dans un parc naturel. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course d'être réalisée dans de bonnes conditions pour tous.

Article 1 : Organisation

La Collecti'Run est une course solidaire organisée par Collecti'Run. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse collectirun@gmail.com.

L'intégralité des bénéfices seront reversés au profit de l'association Handisables International afin d'aider des personnes dans le besoin à accéder aux soins qui leur sont nécessaires.

Vous pouvez vous rendre sur le site Handisables.fr ou encore sur leur page facebook pour plus d'informations.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Collecti'Run se tiendra le 10 mai 2026 à Amiens au Parc de la Hotoie sur une distance de 5km. Le départ se fera à 10h30 au niveau du kiosque.

Le retrait des dossards se fera au Parc de la Hotoie à 9h00. Le port du dossard bien visible sur le devant, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

Cette course de 5km est ouverte à tous, licenciés ou non, coureur confirmé ou occasionnel, à partir de la catégorie cadets (16 ans et plus).

Article 4 : Inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site numérique ADEORUN mais sont aussi faisables sur place à partir de 9h00 et jusqu'à 30 minutes avant le début de la course.

300 participants maximum :

- Les non licenciés à la FFA et aux fédérations affinitaires doivent fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou alors posséder un PPS.
- Les détenteurs d'une licence de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) ainsi que FSGT, FSCT, FFTri et UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme"; doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Les inscriptions à la course ne sont prises en compte qu'accompagnées de la photocopie de la licence, du certificat médical ou du PPS. Aucun dossard ne sera remis en l'absence de ces documents.

L'inscription en ligne est de 5 euros.

L'inscription sur place est de 6 euros.

Vérification de l'inscription sur le site ADEORUN pour ceux s'inscrivant en ligne et sur place pour ceux s'inscrivant sur place.

Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au parc de la Hotoie, au niveau du kiosque, le jour de la course à partir de 9h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Pour ceux qui s'inscrivent sur place, il est impératif de remplir une fiche d'inscription individuelle avec les documents nécessaires (voir article 3).

Article 6 : Déroulement de la course

Le départ et l'arrivée auront lieu au parc de la Hotoie au niveau du kiosque, départ prévu pour 10h30.

Un échauffement animé est prévu 15 minutes avant le départ.

Balisage : il sera effectué avec de la balise, ainsi que des barrières grises et des panneaux indicateurs.

Ravitaillement : Cette course est prévue en auto-suffisance, un ravitaillement est prévu à l'arrivée. A ces postes et sur l'ensemble du parcours, respectez l'environnement.

Arrivée : Située au point de départ, c'est-à-dire au parc de la Hotoie au niveau du kiosque

Article 7 : Sécurité

Le parcours se déroule dans un parc, nous vous demandons ainsi : de respecter la végétation et de ne pas sortir du parcours tracé pour la course, de ne pas jeter vos détritiques sur le sol, de ne pas crier intempestivement, de faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et personnes rencontrées.

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur le parcours.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Article 8 : Modifications / Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries...), nombre insuffisants de participants sur la course et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions.

Article 9 : Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir toute la durée de l'épreuve.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Article 10 : Récompenses

Coupe au premier homme et à la première femme et médaille aux deuxièmes et troisièmes hommes et femmes du classement général de la course.

Article 11 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 12 : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Remerciements : Cette épreuve est possible grâce :

à la métropole d'Amiens
aux secouristes de la Croix Rouge
aux membres de l'association Handisables International
à l'aide de nombreux bénévoles
à tous nos différents partenaires